



Contribution du Collectif Handicaps à la préparation de la CNH 2026

Réactions au bilan du Gouvernement sur le sport
23 février 2026

- **Sur l'amélioration du recueil de données :**

Le recueil de données est une condition préalable à l'élaboration de politiques au plus proche des besoins des personnes en situation de handicap.

Le Ministère nous a confirmé à plusieurs reprises sa difficulté à récolter des chiffres sur la pratique des personnes en situation de handicap hors fédérations historiques. Il est essentiel que le recueil de données ne dépende pas uniquement de la publication de l'enquête « Autonomie » de la DREES et soit systématisé afin de permettre d'avoir **une vision d'ensemble sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap.**

- **Sur la pratique sportive des personnes en situation de handicap et la promotion du sport auprès des personnes en situation de handicap :**

L'activité physique et sportive (APS) doit être accessible quels que soient l'âge, le type de handicap ou le lieu de vie, en remettant toujours le pratiquant au centre (capacités et aspirations, choix de la pratique et du lieu, désir de faire du sport entre pairs ou avec des « personnes valides », etc.).

Selon le rapport de l'INJEP, « en 2020, moins d'une personne en situation de handicap sur deux déclare avoir pratiqué une activité sportive au moins une fois dans l'année (47 %) et moins d'une sur trois au moins une fois par semaine (32 %). À titre de comparaison, ces proportions s'élèvent respectivement à 80 % et 65 % parmi l'ensemble des personnes âgées de 15 ans ou plus. » Ces écarts significatifs justifient un renforcement des politiques publiques en faveur du développement du parasport et de l'inclusion par le sport.

L'accès à l'APS peut être freinée pour de nombreuses raisons dont les premières sont l'autocensure et le coût. Ces freins pourraient être levés par :

- Le renforcement de la **sensibilisation aux bienfaits de l'APS** (prévention de la santé, bien-être, lien social, etc.)
- L'amélioration de **l'information à destination des personnes** (diffusion des outils Handiguide ou Trouve Ton Sport, promotion de la pratique sportive en MDPH, lien avec les centres de rééducation, information proactive par les collectivités locales, etc.)
- Le déploiement de **l'offre sportive de proximité en mixité ou non** (grâce au soutien des initiatives locales portées par des associations sportives ou des collectivités, à la formation initiale et continue des médecins et des enseignants pour renforcer leur rôle de prescripteur/motivateur, etc.).
- **La sécurisation du moment charnière « après la rupture de vie » pour les personnes ayant un handicap acquis au cours de la vie** : la sortie d'hospitalisation ou de centre de rééducation constitue une période déterminante. Il apparaît essentiel de structurer des passerelles systématiques entre centres de rééducation, associations d'accompagnement et clubs sportifs de proximité afin de permettre une continuité réelle vers la pratique. Mais également reconnaître le sport comme un outil de réadaptation sociale et professionnelle (et non seulement de santé).
- **Des aides financières individuelles** pour financer l'achat et l'entretien d'équipements adaptés.

Il est urgent de **passer d'une logique d'offre à une logique de parcours effectifs de pratique** : au-delà du développement de dispositifs et d'équipements, l'un des enjeux est d'organiser concrètement les parcours d'entrée, de reprise et de maintien dans la pratique sportive (notamment via des dispositifs d'accompagnement humain et logistique dédiés) et reconnaître explicitement les dispositifs d'accompagnement vers et dans la pratique comme maillon structurant de la politique publique. La nouvelle Stratégie Sport et handicap va dans le bon sens.

Aussi, les enveloppes mises en place pour renforcer l'accompagnement humain vers et dans la pratique sportive sont une bonne initiative : il faut poursuivre dans cette voie avec le rapprochement entre ministère des sports et le ministère en charge des personnes en situation de handicap, afin de financer le temps des salariés et des aidants professionnels pour encourager la pratique sportive des personnes en situation de handicap.

Outre l'aide humaine, la pratique **dans le milieu ordinaire** doit être rendue possible pour les personnes en situation de handicap (en veillant à ce que le potentiel passage de disciplines dans des fédérations homologues à Handisport et Sport Adapté ne se fasse pas au détriment des personnes et de leurs pratiques). Cela ne pourra pas se faire sans une **mise en accessibilité des**

lieux (du bâti, mais pas que, pour englober les besoins liés à tous les types de handicap) et sans une **formation des encadrants à l'accueil des personnes en situation de handicap** (module obligatoire en formation initiale et continue).

Enfin, le Collectif Handicaps appelle à **inscrire véritablement la jeunesse en situation de handicap au sein des politiques jeunesse**. Cela améliorerait les possibilités de pratique sportive pour les jeunes en situation de handicap (locaux, prix des cours, pratique inclusive en milieu ordinaire, accès pendant les études supérieures, etc.).

- **Sur l'outillage des clubs sportifs de proximité :**

La hausse de l'objectif du nombre de **clubs inclusifs** est évidemment saluée par le Collectif Handicaps qui tient toutefois à rappeler que cet objectif a constamment été repoussé (objectif 3 000 clubs inclusifs en 2024, seulement 2 500 pour le moment).

Plusieurs représentants du mouvement paralympique indiquent disposer de peu de retours quant à l'activité effective des clubs labellisés dans le cadre du programme Club Inclusif. Il serait pertinent de mettre en place un **suivi systématique des clubs labellisés** afin d'évaluer l'accueil effectif de pratiquants en situation de handicap, ainsi que des indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant de mesurer l'impact réel de la labellisation.

Par ailleurs, un **renforcement du maillage territorial** apparaît nécessaire : sensibilisation des élus locaux (fléchage des subventions, attributions des créneaux, financement de formations, partage d'informations, etc.), information des dirigeants de clubs (formations prises en charge, référencement Handiguide, etc.), partenariats avec le secteur médico-social, etc. Il faut territorialiser l'héritage paralympique : la dynamique post-Jeux doit se traduire par des objectifs territoriaux mesurables de développement de la pratique sportive des personnes en situation de handicap, assortis d'indicateurs de suivi et d'un fléchage des moyens permettant leur atteinte.

- **Sur l'APS en ESMS :**

La politique sportive des ESMS reste **trop dépendante des initiatives individuelles et du niveau de ressources disponibles**. Les ESMS ont pour obligation d'organiser une demi-heure d'activité sportive par jour (comme les établissements scolaires), mais sans moyens dédiés, il n'est pas toujours évident pour les ESMS de la mettre en place.

Le sport doit s'inscrire pleinement dans la transformation de l'offre médico-sociale.

L'activité physique et sportive devrait être davantage intégrée aux projets personnalisés et aux dynamiques de coopération ESMS-clubs-associations,

avec des moyens dédiés pour la coordination et l'accompagnement vers la pratique.

Le Collectif Handicaps se réjouit donc de l'augmentation des enveloppes au fonds d'intervention régional (FIR) des ARS pour soutenir les projets de développement de l'activité physique et sportive à destination des personnes âgées et des personnes handicapées accueillies en établissements et services médico-sociaux. Dans le cadre des annonces et travaux en cours sur la décentralisation et le rôle des ARS (sans concertation avec les associations), il faudra veiller à ce que les 14 millions alloués restent affectés à la promotion de l'APS pour les personnes en situation de handicap.

- **Sur l'accessibilité des équipements sportifs :** Le Collectif Handicaps déplore la baisse de l'enveloppe annuelle pour l'acquisition de matériels lourds destinés à la pratique sportive des personnes en situation de handicap. Il faudrait veiller à ce que les associations puissent répondre à ces appels à projets, pas uniquement le mouvement sportif.
- **Sur la promotion du sport partagé :** L'action « l'union fait le sport » a permis à des jeunes en situation de handicap en ESMS et des élèves de se rencontrer dans une dynamique partagée. Le Collectif Handicaps tient toutefois à rappeler l'importance de **faire de ces rencontres de vrais moments d'inclusivité et de points de départ de collaborations plus pérennes, pas seulement une vitrine**. Pour se faire, tous les supports élaborés doivent pouvoir s'adresser et être adaptés aussi bien aux élèves des écoles qu'aux ceux en établissements et services. Quid de la pérennisation de ce genre d'évènements ?
- **Sur la visibilité du parasport dans les médias audiovisuels :** Si le Collectif Handicaps salue l'effort de médiatisation des Jeux Paralympiques de Paris 2024, il est important de ne pas se cantonner aux grands évènements sportifs et à « l'héroïsation » des athlètes. Il faut aussi pouvoir mettre en avant les plus petits évènements, la diversité des handicaps (ex. distinction entre les Paralympiques et les Deaflympics) et le parasport pratiqué sans compétition (par le biais de reportage notamment).

Les liens avec les grands médias ont contribué à la médiatisation de l'évènement. Ces pratiques doivent être généralisés, a minima pour l'annonce de résultats de compétition.

- **Sur l'accessibilité des grands évènements sportifs :** L'accès aux grands évènements sportifs doit être pensée pour tous les types de handicap (y compris les handicaps avec altération des fonctions mentales, cognitives ou psychiques). Cela passe par la formation des bénévoles et professionnels organisateurs, l'accessibilité de la communication (billetterie, publicité, signalétique), ainsi que l'accessibilité des infrastructures. Quid du

conditionnement des aides et subventions publiques à la prise en compte des handicaps par les organisateurs ? Outre les grands évènements, il est nécessaire d'inciter toutes les collectivités à rendre leurs évènements sportifs accessibles à toutes et tous (bonus inclusif, guide de bonnes pratiques, etc.).

Des propositions pour aller plus loin :

- **Renforcer les mesures incitatives et dissuasives** (contrôles et sanctions) **pour rendre pleinement accessible les lieux, équipements et évènements sportifs** (accessibilité universelle des ERP, des services numériques, des supports de communication et d'information, de la signalétique, d'aménagement des espaces et des ambiances sonores et visuelles, etc.)
- **Mieux référencer, par bassin de vie, toutes les offres d'activités physiques et sportives possibles** (mixtes ou non), **ainsi que les équipements adaptés disponibles et en faciliter les mutualisations** (développement de Handiguide et Trouve ton Sport, communication sur les initiatives et bonnes pratiques locales, accompagnement du maillage territorial, etc.)
- **Renforcer la formation de tous les professionnels concernés :**
 - **Former les encadrants** (professionnels et bénévoles) à l'accueil et l'accompagnement des sportifs en situation de handicap, notamment grâce à des formations croisées avec des professionnels du secteur du handicap, de la jeunesse, de l'éducation, etc.
 - **Former les enseignants** (formation initiale et continue) et leur donner des ressources pour l'EPS des jeunes en situation de handicap
 - **Former les professionnels de santé** (y compris les médecins et infirmiers scolaires et les médecins MDPH) pour éviter les dispenses systématiques de sport et mettre en place des aménagements
- **Renforcer la médiatisation du parasport** (en compétition ou non) **et d'une plus grande diversité de handicaps**
- **Prendre en charge l'activité physique adaptée prescrite**
- **Renforcer les aides financières individuelles à la pratique sportive et à l'achat/entretien de matériels adaptés**
- **Renforcer les moyens des ESMS**, pour leur permettre d'inclure pleinement les APS dans leur projet d'établissement ou de service, d'organiser des partenariats avec les acteurs sportifs locaux (passerelles ESMS/clubs sportifs) et de recruter des professionnels dédiés

Pour détailler sa position, le Collectif Handicaps renvoie à [sa contribution sur le sport pour tous](#).